

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cadre réservé aux particuliers

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Date de naissance : à
N° pièce identité.....
Délivrée le par.....
Immatriculation du véhicule.....

Cadre réservé aux professionnels

Représentant de la Société :
N° RC : de
Dont le siège est au :
Ayant la fonction de dans la personne morale
Adresse du représentant :
Code postal : Ville :
Téléphone :
N° pièce identité.....
Délivrée le par.....
Immatriculation du véhicule.....

ATTESTATION sur l'HONNEUR

Je, soussigné(e) M/Mme.
Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.
Je certifie exactes toutes les informations fournies et m'engage à satisfaire à la législation en vigueur, que les objets présentés à la brocante d'Hardivillers sont ma propriété et qu'ils n'ont pas été acquis dans le but d'être revendus, et déclare sur l'honneur n'exposer qu'à titre exceptionnel.
J'accepte sans réserve le règlement établi par les Associations Communales et la Commission des fêtes d'Hardivillers.

RESERVATIONS

Réservation de mètres

Type d'installation : Au sol, Barnum, Voiture, Camion,
Autre : (à préciser)

Nota - Pour conserver votre voiture sur votre emplacement vous devez réserver 5 mètres au minimum.

Liste des objets à vendre :
.....
.....
.....
.....

Date :
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Observation :

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

Par les professionnels :

- Récépissé de revendeur d'objets mobiliers.
- Extrait d'immatriculation au registre du commerce datant de moins de trois mois, et pour ceux exerçant habituellement cette profession par ambulance, justifier également de la carte permettant l'exercice d'activités ambulantes en cours de validité ou du livret spécial de circulation A, pour ceux ne disposant pas d'un domicile fixe.

Par les particuliers :

- Photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- Photocopie d'une justification de domicile.

REGLEMENTATION

Chaque exposant se verra remettre un reçu lors de son inscription à la mairie contre un dossier complet. L'autorisation de participation est consentie à titre personnel et individuel et ne peut être cédée pour quelque motif que ce soit.

Les particuliers seront autorisés à participer aux ventes au déballage des objets personnels et usagés **2 FOIS PAR AN AU PLUS**, à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental (art L310-2-1 alinéa 4 du Code de commerce). Ils sont tenus responsables des objets vendus et soumis aux mêmes règles que les professionnels sur les vices cachés (art 1641 & suivants du Code Civil).

La vente d'objets personnels anciens ou usagés, d'objets neufs de fabrication artisanale, est autorisée et devra porter l'indication du prix de vente.

La revente d'objets neufs (vente d'articles achetés en vue de la revente serait considérée comme un acte de commerce et de ce fait, le particulier ne serait plus considéré comme tel), d'armes blanches ou à feu, de munitions prohibées et de produits ou substances illégales, ainsi que l'organisation de jeux de hasard sont interdits.

De même, toute vente d'animaux vivants, quelle que soit l'espèce, est **strictement interdite**

La vente d'alimentation et de boissons est interdite. Toute la partie restauration est réservée à la Commune et aux commerçants dûment autorisés par le Maire.

Toute circulation de véhicule est interdite sur le parcours de la brocante de 9h00 à 18h00.

HARDIVILLERS – 60120

BULLETIN D'INSCRIPTION

A la 28ème BROCANTE du DIMANCHE 30 JUIN 2024

***Demande d'inscription à retourner à la Mairie
Pour le 21 JUIN 2024 au plus tard.***

- aux heures de permanence (vendredi de 16h00 à 19h00)
- Par mail : secretariat@hardivillers.fr
- par courrier :

**Mairie d'Hardivillers
Organisation Brocante
5, Rue St Pierre
60120 HARDIVILLERS**

Renseignements au 03 44 80 17 26 (Mairie d'Hardivillers)

Une caution de 10€ sera demandée à la réservation afin d'éviter toute annulation

***TOUTE PLACE INOCCUPEE A 9H00 SERA CONSIDEREE
COMME LIBRE. LA COMMUNE POURRA EN DISPOSER***

DE MEME, TOUTE INSCRIPTION RECUE INCOMPLETE ET NON VALIDEE PAR UN RECU DELIVRE EN MAIRIE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE ET DE CE FAIT L'EXPOSANT POURRA SE VOIR REFUSER SON ACCES A LA BROCANTE.